

**Formulaire de demande d’assistance à la préparation d’une proposition au titre du programme LIFE – Appels 2025**

Ce document ne constitue pas un dossier de présentation de votre proposition auprès de la Commission européenne. Il a pour objectif de situer le niveau de préparation de votre projet ainsi que son adéquation avec les principales exigences de l’instrument LIFE (des questions complémentaires pourraient être ajoutées après la publication des appels à projets 2025).

Merci de ne pas modifier l’architecture du formulaire. Le formulaire complété, il doit être transmis à l’adresse [lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr](mailto:lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr) **et** à l’adresse [contact@enviropea.com](mailto:contact@enviropea.com).

Le nombre maximum de caractères indiqués doit impérativement être respecté et le formulaire complet ne doit pas excéder 9 pages.

Par ailleurs veuillez noter que votre formulaire de demande d’assistance peut être transmis pour avis à d’autres services du ministère de la transition écologique.

En cas d’attribution de l’assistance, pour son bon déroulement, vous vous engagez à ouvrir un droit de consultation de votre projet au PCN (point de contact national du programme) dans l’outil de dépôt des projets, via le portail "Funding & Tenders".

**Documentation utile à consulter** : Documents des appels à projets : <https://cinea.ec.europa.eu/life/life-calls-proposals_en> ; Page d’information du MTE : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

L’assistance proposée par le Ministère comprend plusieurs volets – elle est réservée aux porteurs de projet qui ne bénéficie pas déjà d’une assistance pour le montage de leur projet :

* **FORMATION AU MONTAGE DE PROJET EUROPEEN:** formation d’une journée en février/mars (dates à arrêter), en distanciel, sur les grands principes à connaitre pour monter un projet européen (LIFE ou autre) : arbre à problèmes et à solution, cadre logique, etc.
* **FORMATION A LA REDACTION D’UN PROJET LIFE** : réalisée sur une journée entière fin avril/début mai, en présentiel (Paris), cette formation présente le dossier de candidature formulaire par formulaire, et toutes les exigences pour rédiger une bonne proposition LIFE.
* **AIDE AU MONTAGE DU PROJET :** Une **assistance technique 12 heures d’accompagnement** réalisée par un prestataire (Enviropea) quipermet de répondre aux questions sur la construction de la candidature. Elle est réalisée sous la forme de réunions téléphoniques ou en visio-conférences, échanges de mails, etc.
* **ANALYSE DE LA PROSITION :** Vous pouvez bénéficierez d’u**ne relecture commentée de votre proposition** une fois celle-ci rédigée, avant transmission à la Commission Européenne.
* **POUR LES LAUREATS DE LA PHASE DE REVISION :** Lorsque votre dossier est retenu par la Commission Européenne, vous devez répondre à ses questions sous 30 jours. Vous pouvez bénéficier d’un accompagnement durant cette phase de révision.

# Cadrage du projet

**Titre du projet :**

**Nom du porteur du projet :**

**Catégorie ou statut du porteur de projet**(*Organisme public, ONG, entreprise - préciser si PME, autre) :*

**La structure du porteur de projet existe-t-elle bien depuis au moins 3 ans ?**

**Coordonnées de la personne contact***(nom, numéro de téléphone, adresse électronique)* :

**L’organisme porteur de projet fait-il appel à une structure (bureau d’étude, cabinet de conseil, association…) pour le montage du projet**? Si oui, laquelle, et par qui ? (question obligatoire : l’assistance du MTE est limitée pour les porteurs de projet déjà assistés par des cabinets de conseil visant l’accompagnement à la structuration et/ou la rédaction du projet LIFE. Cette limite ne s’applique pas aux assistances techniques de type ingénierie, etc.).

# Description du projet

1. **Sous-programme concerné** *(Nature&Biodiversité ; Climat ; Economie circulaire et qualité de vie ; Transition pour une Energie Propre) – cf. description en fin de formulaire. Si vous le connaissez, quel topic/area of intervention* :
2. **Description générale du projet et principales actions envisagées**(décrivez l’approche globale de votre projet, puis donnez la liste des actions concrètes que vous souhaitez mettre en place.) – le but ici est de comprendre votre projet «  dans les grandes lignes » *(3000 caractères max, espaces non compris*)

## Description de l’état des lieux – quel est le ou les problèmes auxquels votre projet s’attaque (à qualifier et à chiffrer au maximum – soyez précis, et ne parlez que des problèmes à régler et de leurs sources, pas de objectifs ou de vos actions) (3000 caractères max)

## Quels objectifs et résultats visez-vous (là aussi, à chiffrer au maximum) (1500 caractères max)

## Plus-value européenne – notion large, qui fait de votre projet plus que du financement « habituel ». C’est ce qui en fait un projet intéressant à financer pour la Commission[[1]](#footnote-1). (1500 caractères max)

**Votre projet est-il innovant ? Si oui, en quoi ?** (Attention, l’innovation doit être réelle et basée sur une étude de l’état des lieux – il ne s’agit pas dire qu’il s’agit d’une approche nouvelle pour votre structure uniquement)*(1000 caractères max)***:**

**Membre du consortium** (Attention : partenariat/consortium = qui réalisent des actions et reçoivent une partie de subvention européenne) *(1500 caractères max)*

**Parties prenantes** (acteurs nécessaires à impliquer dans le projet pour qu’il fonctionne, mais qui ne recevront pas de subvention. Par exemple : agriculteurs qui acceptent de tester de nouvelles pratiques ; propriétaire d’un brevet qui vous permet de l’utiliser ; habitants d’une zone sur laquelle vous allez effectuer des aménagements ; etc.) – ont-elles été contactées ?*(1500 caractères max, espaces non compris)*

**Durée du projet :**

**Autres informations utiles** *(*re dépôt, suite d’un autre projet, ou tout autre élément qui vous semblerait intéressant*) :*

# Budget

**Budget** **(ordre de grandeur estimative)**

* Coût total (coûts de personnel + prestations/assistance externe + déplacements + achat d’équipement + travaux/infrastructure, etc.) :
* Montant de subvention LIFE demandé (en chiffre + en pourcentage du coût total) :
* Cofinanceurs (optionnels) :
* Reste à charge pour les membres du partenariat (coût total – subvention – cofinancement) :

## Si vous prévoyez de recourir à de l’assistance externe/prestations, quel serait l’ordre de grandeur de ces montants, et pour réaliser quoi ?

**Votre projet nécessite-t-il le financement de travaux d’infrastructure** (construction, rénovation, travaux de voiries, travaux de renaturation, etc.) ? Si oui quel serait le montant total, et si possible le montant de chaque « item » d’infrastructure (un item étant un élément se suffisant à lui-même. Il ne faut par exemple par séparer terrassement + murs + raccordement eau/électricité pour un bâtiment, mais bien l’ensemble) ?

Haut du formulaire

**Questions complémentaires**

## Avez-vous déjà présenté une proposition au titre du programme LIFE (si oui, référence et titre du projet LIFE) ?

## Avez-vous déjà présenté une proposition au titre d’un autre programme européen (si oui, lequel)

**Quel temps de personnel sera consacré au montage de ce projet ? ET quel type de personnel sera impliqué ?** Attention, le montage d’un projet LIFE requiert au moins 2-3 mois de travail, et une rédaction de haute qualité. De plus, une grande partie de la période de rédaction se trouve sur les mois d’été (appel ouvert d’avril à septembre). **Le manque de temps homme pour la rédaction du dossier est la principale cause d’échec pour les acteurs découvrant le programme** – assurez-vous d’avoir bienanticipé ce besoin.

**05 – ANNEXE – Priorités 2021-2024 présentées sous réserve de l’appel 2025**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **SOUS PROGRAMMES** | **PRIORITES /TOPICS** | **PART DE COFINANCEMENT LIFE** | **TYPE DE PROJETS ATTENDUS** |
| **Nature et biodiversité** | Il existe **deux domaines d'intervention – un doit être choisi obligatoirement.**   1. Espace pour la nature : mesures de conservation et de restauration basées sur les zones.   Sauvegarde de nos espèces : mesures ciblant des espèces spécifiques.  **Le sous-programme "Nature et biodiversité" comporte ensuite trois priorités**, dont au moins une doit être abordée par le projet.   1. Soutenir les objectifs fixés par les directives "Oiseaux" et "Habitats" de l'UE 2. Soutenir et faire appliquer le règlement sur les espèces exotiques envahissantes. 3. Contribuer aux objectifs de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030, pour un réseau transeuropéen de la nature et le plan de restauration de l'UE et contribuer aux objectifs de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030 pour un réseau transeuropéen de la nature et le plan de restauration de l'UE. | 60%  67% pour les projets visant en partie des espèces ou habitats prioritaires  75% pour les projets visant exclusivement des espèces ou habitats prioritaires | Sont attendus prioritairement, les projets qui :   1. *Soutenir les objectifs fixés par les directives "Oiseaux" et "Habitats" de l'UE et par le règlement sur les espèces exotiques envahissantes :*  * Ciblent clairement des habitats ou espèces dans un état de conservation défavorable, mauvais ou en déclin, sur la base des dernières évaluations, tant au niveau de la/des région(s) biogéographique(s) ciblée(s) qu’au niveau national, * Ciblent clairement les espèces d'oiseaux et les espèces et habitats non couverts par la législation européenne sur la nature, qui appartiennent à des catégories de risque d'extinction plus élevées (en voie de disparition ou pire) dans la liste rouge européenne des habitats ou espèces.   Pour les régions ultrapériphériques de l'UE et les pays et territoires d'outre-mer, la priorité est accordée aux projets appartenant aux catégories de risque d'extinction les plus élevées (en danger ou pire) dans les listes rouges (pan) européennes ou mondiales de l'UICN.   * Concentrent leurs activités sur la mise en œuvre d'objectifs de conservation pour les sites Natura 2000 existants, notamment lorsque ces objectifs de conservation sont clairement établis, améliorant ainsi l'état des espèces et des habitats pour lesquels les sites sont désignés. * Concentrent leurs activités sur la réduction de la mortalité d’espèces, la prévention des conflits entre acteurs, l'amélioration de l'acceptation et la promotion de la coexistence avec des espèces protégées. * Traitent des espèces exotiques envahissantes (EEE) inscrites sur la liste des EEE préoccupantes pour l’UE ou d’espèces affectant négativement des habitats ou espèces protégées par l’UE ou inscrites dans des listes rouges européennes ou mondiales,  1. *Contribuer aux objectifs de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030, pour un réseau transeuropéen de la nature et le plan de restauration de l'UE et contribuer aux objectifs de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030 pour un réseau transeuropéen de la nature et le plan de restauration de l'UE :*  * Sont axés sur l’augmentation de la part des zones terrestres ou marines sous protection (y compris sous protection forte), * Mettent en œuvre les objectifs de l’UE en matière de restauration de la nature pour les espèces et les habitats, * Mettent en œuvre les objectifs de l’UE en matière de restauration de la nature pour les espèces et les habitats, * Sont axés sur la restauration des écosystèmes dégradés riches en carbone, * Sont axés sur la restauration de la trame verte et bleue et les solutions fondées sur la nature, qui contribueraient à prévenir ou réduire l’impact des catastrophes naturelles, * Améliorent la santé et la résilience des forêts gérées, * Inversent le déclin des pollinisateurs, * Rendent à la nature des terres agricoles, * Verdissent les villes et les zones péri-urbaines, * Mesurent et intègrent la valeur de la nature. |
| **Économie circulaire et qualité de vie** | 1. Récupération des ressources à partir des déchets - solutions innovantes pour des matériaux, composants ou produits recyclés à valeur ajoutée. 2. Économie circulaire et environnement - soutien aux chaînes de valeur définies dans le plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire. 3. Air - contribuer à la mise en œuvre de la législation sur la qualité de l'air et s'attaquer aux problèmes environnementaux urbains, industriels et ruraux. 4. Eau - améliorer la qualité et la quantité de l'eau ainsi que la gestion des eaux marines et côtières. Technologies et outils innovants pour l'eau potable et les systèmes de traitement des eaux usées urbaines. 5. Sol : protection de la qualité des sols de l'UE. 6. Bruit - réduire le bruit dans les zones urbaines densément peuplées. 7. Substances chimiques - réduire l'impact des substances dangereuses sur l'environnement ou la santé humaine. 8. Gouvernance environnementale : soutenir le processus décisionnel et les approches volontaires des administrations publiques, garantir le respect des normes environnementales et l'accès à la justice, promouvoir les changements de comportement et la sensibilisation. 9. Nouveau Bauhaus européen : Réduction holistique des impacts environnementaux des nouveaux bâtiments / Quartiers circulaires / Maintien ou restauration de la biodiversité contribuant à l’initiative du nouveau Bauhaus européen. | **60%** | **Projets de type « close-to-market » (ie. A vocation économique) bienvenus !**  L’objectif principal du projet doit être environnemental et le projet doit dégager un impact concret.  Ex : réduire la consommation d’eau de X litres par an sur un territoire, réduire de X% les particules de type PM 2,5 dans l’air, etc.  Nature des activités :  • Innovation requise pour un grand nombre de topics : tester des techniques nouvelles pour démontrer leur viabilité  • Déployer les meilleures pratiques reconnues dans un domaine – lorsque cela est permis par la description du topic  • Pour les appels GOV (Gouvernance) : Amélioration de la gouvernance dans certains domaines - renforcement des capacités des acteurs publics ou privés, implication de la société civile, etc.    Attention, un grand nombre d’appels ECQV exigent une approche « innovante » - si vous voyez ce terme dans la description de votre topic la Commission attend des projets testant quelque chose de nouveau. |
| **Atténuation du changement climatique et adaptation** | **Le sous-programme sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci comporte près de 20 topics, divisés en trois priorités :**   1. Atténuation du changement climatique - réduction des gaz à effet de serre fluorés, amélioration du fonctionnement du système d'échange de quotas d'émission, meilleure gestion des terres et des mers pour réduire les émissions, renforcement des puits de carbone naturels. 2. Adaptation au changement climatique : mise en œuvre de plans d'adaptation, développement d'outils d'adaptation de pointe, protection contre le changement climatique, préparation des villes et des régions au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes. 3. Gouvernance et information sur le climat - soutenir le Pacte européen pour le climat encourager les changements de comportement, sensibiliser, surveiller les émissions de gaz à effet de serre, analyser la politique climatique.   Il convient de consulter le détail des priorités pour identifier votre topic. | **60%** | **Les projets Climat peuvent être soit :**   * Des projets « démonstrateurs » : test d’une solution sur le terrain, « à grande échelle ». Il peut s’agit d’une totale innovation ou bien de tester une solution existante dans un contexte différent * Des projets dits de « bonnes pratiques », appliquant des solutions reconnues, mais alors le projet doit présenter un intérêt certain pour la Commission européenne en proposant un impact massif, et des résultats chiffrés conséquents. |
| **Transition vers l’énergie propre (CET)** | **Le sous-programme sur la transition vers l'énergie propre comporte 18 appels (pour 2023), divisés en cinq priorités :**   1. Mettre en place un cadre politique national, régional et local qui soutienne la transition vers l'énergie propre. 2. Accélérer le déploiement des technologies, la numérisation, les nouveaux services et modèles d'entreprise ainsi que l'amélioration des compétences. 3. Attirer des financements privés pour des projets d'énergie durable. 4. Soutenir les projets d'investissement locaux et régionaux. 5. Impliquer et responsabiliser les citoyens dans la transition vers l'énergie propre.   Attention, les priorités ne sont que des regroupements thématiques, la seule chose qui sera prise en compte par la Commission sera votre adéquation à l’un des 18 appels (« Call ») – consultez donc bien le document de l’appel pour identifier le votre. | **95%** | **Les projets CET sont des projets de structuration : montée en compétence, formation, outillage, levée des obstacles (administratif, règlementaires, juridiques, etc.)**  Les projets seront donc obligatoirement des projets « leviers », qui n’auront pas forcément beaucoup d’impacts environnementaux en eux-mêmes mais qui devront permettre de faciliter ou de structurer les actions futures.  Chaque projet CET doit s’inscrire dans un Call spécifique, et y répondre exactement.  Les projets CET ont quasiment tous l’obligation de développer un partenariat européen, regroupant au moins 3 acteurs issus de 3 pays membres de l’UE (mais dans les faits plus sont attendus). |

1. Par exemple : résultats chiffrés massifs/modification substantielle de l’état des lieux de manière globale ; Partenariat européen ; Exploitation des résultats d’autres projets européens ; Modification durable des pratiques grâce à vos actions (modification des politiques/procédures internes, mise en place d’accords, etc.) Contre-exemples : un projet qui viserait uniquement à planter des arbres, ou à rénover des bâtiments, ne serait pas intéressant pour la Commission. [↑](#footnote-ref-1)